



GLOSSAIRE

Aux fins des présents textes statutaires de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sauf si le contexte exige qu'il en soit autrement, chacun des mots et expressions ci-après est défini par la disposition indiquée à sa droite, et doit être interprété conformément à celle-ci.

Allégations arriérés	Article 3.3, Règlement intérieur
Assemblée générale	Articles 3, 15, Statuts
CICR	Article 7.2(a), Statuts
Commission conjointe pour les statuts	Article 2.2, Règlement intérieur
Commission d'audit et de gestion des risques	Article 30, Statuts
Commission de la jeunesse	Article 31, Statuts
Commission des finances	Article 29, Statuts
commissions et comités	Article 28.1, Statuts
Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation	Article 32, Statuts
Comité des élections	Article 33, Statuts
Conditions d'admission	Article 7.2, Statuts
Conférence internationale	Article 5.1, Statuts
conférence régionale	Article 39.1, Statuts
Conseil de direction	Article 21, Statuts
contribution financière annuelle ; contribution annuelle statutaire	Article 36.2, Statuts ; Article 4, Règlement financier
devoirs [des Sociétés nationales]	Article 8.1B, Statuts
droits attachés [liés] à la qualité de membre	Article 8.1A, Statuts
droits [des Sociétés nationales]	Article 8.1A, Statuts
Fédération internationale	Article 1.1, Statuts
fonctions [de la Fédération internationale]	Article 5.1, Statuts
Fonctions de leadership dans une Société nationale	Article 10A.2, Statuts
Infraction à l'intégrité	Article 10.2, Statuts
majorité absolue	Article 20.2, Règlement intérieur
majorité simple	Article 20.1, Règlement intérieur
membres	Article 6, Statuts
Mouvement	Article 1.2, Statuts
objet général	Article 4, Statuts
Organes	Article 14.1, Statuts

organes consultatifs	Article 39.1, Règlement intérieur
Organe statutaire	Article 11.2, Statuts ; Article 3, Règlement intérieur
président de la Fédération	Articles 7.2(d), 25.1, Statuts
principe de la répartition géographique équitable	Article 34.9, Statuts ; Article 24, Règlement intérieur
principe du juste équilibre hommes-femmes	Article 34.9, Statuts ; Article 25, Règlement intérieur
Principes fondamentaux	Article 5.1, Statuts
Régions statutaires	Article 5.5, Statuts ; Article 24.2, Règlement intérieur
secrétaire général	Articles 14.1, 27, Statuts ; Article 2.2, Règlement intérieur
Société hôte	Article 3.1, annexe à l'Article 38 : Règlement intérieur des conférences régionales
Sociétés nationales	Article 6, Statuts
Sociétés nationales présentes et votantes	Article 20.6, Statuts
Statuts	Article 1.1, Règlement intérieur
techniquement en défaut	Article 36.1(b), Règlement intérieur
vice-président	Articles 17.1(d), 26.1, Statuts
vice-président de droit	Article 26.2, Statuts

Dans ce glossaire, sauf intention contraire manifeste, les mots et expressions au singulier comprennent le pluriel et inversement.